

TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS pour la carte de RESIDENT en France

Public : toute personne étrangère de moins de 65 ans sollicitant pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE »

Le TCF pour la carte de résident en France répondra aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret no 2016-1456 du 28 octobre 2016 et Arrêté du 21 février 2018) fixant au niveau A2 (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée.

4 épreuves obligatoires :

Compréhension orale (20 questions) épreuve collective	Durée : 15 minutes
Compréhension écrite (20 questions) épreuve collective	Durée : 20 minutes
Expression écrite (3 tâches) épreuve collective	Durée : 30 minutes
Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle	Durée : 10 minutes*
Durée totale du TCF Carte de résident	1h15

**Temps d'interaction effectif (hors explication des consignes et évaluation du candidat).*

Déroulement des épreuves :

- Epreuves collectives : de 8h30 à 10h30
- Epreuves individuelles : 10h30– 17h ; durée : 15 minutes, passage selon ordre alphabétique.

Le coût de la prestation est de 150€ à régler à l'inscription :

Non remboursable à l'exception des cas de force majeure. En effet, si le jour du test, le candidat ne peut assister à la passation pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie, problème de transport, décès d'un proche, grève), il peut demander le report gratuit de sa passation à une date ultérieure à condition de présenter un justificatif administratif valable.

Candidat : Madame Monsieur

NOM (naissance et d'usage) :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone portable (obligatoire) :

Date et pays de naissance :

Nationalité actuelle :

Langue usuelle (langue utilisée au quotidien) :

Handicap visuel ou auditif : OUI NON Précisez lequel :

Session prévue à **Sens** (ou Joigny) le :

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Par courrier ou sur place à Auxerre ou Joigny

Association CLEF 5, avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE :

Veillez vous munir de :

Ce formulaire d'inscription dûment complété et signé avec la mention « lu et approuvé »

Un paiement de **150€ en espèces ou par chèque à l'ordre de « Association CLEF »**

Une enveloppe lettre suivie documents 100 gr 229x324mm avec votre nom et votre adresse, **pour l'envoi de vos résultats.**

Une copie de votre carte de séjour en cours de validité

❖ **Une convocation vous sera envoyée 10 jours avant l'examen.**

❖ **Le jour de l'examen, vous devrez être muni(e) de :**

- ✓ votre convocation, document sans lequel vous ne serez pas autorisé(e) à composer ;
- ✓ une pièce d'identité officielle avec une photo récente, document sans lequel vous ne serez pas autorisé(e) à composer ;
- ✓ un stylo à bille noir pour permettre la correction par scanner. Il ne doit s'agir ni d'un crayon papier, ni d'un feutre.